

commerce.com

P. 4/5 Loi de modernisation de l'économie :

- urbanisme commercial
- soldes
- ventes au déballage
- baux commerciaux

Et vous, où en êtes-vous ?

Observatoires du commerce : Clermont et Issoire
Observatoire de l'activité hôtelière : Clermont et massif du Sancy

DES INDICATEURS POUR MIEUX SITUER VOTRE ACTIVITÉ



pratique

Professionnels de l'automobile : demandez votre habilitation pour les opérations d'immatriculation des véhicules



A compter du 1^{er} janvier 2009, les véhicules neufs se verront attribuer un nouveau numéro d'immatriculation dans le cadre du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Ce sera à compter du 1^{er} mars 2009 pour les véhicules d'occasion et pour toute opération affectant la carte grise.

Les professionnels de l'automobile pourront être habilités pour effectuer la plupart des opérations

d'immatriculation et, s'ils le souhaitent, être agréés pour percevoir les sommes relatives aux taxes et à la redevance liées à l'immatriculation pour le compte du Trésor Public.

Ils pourront, dans ce cadre, télétransmettre directement les données nécessaires à l'immatriculation et, s'ils sont agréés, percevoir les taxes et redevances dues. Ils remettront alors, sans avoir besoin de se déplacer en préfecture ou

sous-préfecture, un Certificat Provisoire d'Immatriculation à leurs clients comportant le numéro d'immatriculation définitif, les carnets WW étant supprimés. Les clients recevront quelques jours plus tard leur carte grise directement à leur domicile.

Afin de bénéficier de cette procédure, les professionnels de l'automobile signeront une convention d'habilitation et, le cas échéant, une convention d'agrément avec le Préfet.

Pour ce faire, ils auront à effectuer une pré-demande par Internet à l'adresse suivante : <https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr>

Puis, une fois cette pré-demande remplie, ils devront adresser par courrier les pièces justificatives auprès de la Préfecture qui instruira et validera la demande.

Des informations complémentaires concernant cette procédure peuvent être obtenues :

- auprès de votre organisation professionnelle (en particulier le CNPA au 04 73 92 56 13)
- et sur le site internet de la Préfecture : www.puy-de-dome.pref.gouv.fr ou celui du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr



NET-ENTREPRISES.FR

La solution globale pour vos déclarations sociales

Créé en 2000 pour simplifier les obligations administratives des entreprises, *net-entreprises.fr* est le site Internet dédié aux déclarations sociales, proposé par l'ensemble des organismes de protection sociale (OPS) :

- Il permet aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés) d'effectuer et de régler leurs déclarations sociales par Internet, de manière sécurisée, simple et gratuite.
- Site portail, *net-entreprises.fr* est un point d'accès unique qui propose l'essentiel des déclarations pour tous les régimes de protection sociale : régime général, régime des indépendants, régime agricole.
- 1 200 000 entreprises sont déjà inscrites sur *net-entreprises.fr*, soit plus d'une entreprise sur trois. N'attendez plus, rendez vous sur net.entreprises.fr

En savoir plus : www.net-entreprises.fr

sommaire

loi de modernisation	
de l'économie	4/5
tendances	6/7
hôtellerie	8/9
associations	10
social	11

agenda

- >4** **Les Jeudis de la Prévention**
déc. **CCI Lavoisier - de 14 h à 17 h**
 Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises propose un entretien gratuit, privé et confidentiel, sans engagement, avec un magistrat honoraire, un expert-comptable ou un avocat pour analyser les risques et examiner les difficultés de l'entreprise. Sur rendez-vous.
Inscription préalable :
Colette Delmas, 04 73 43 43 44
developpement@clermont-fd.cci.fr
- >8**
janv.
- >5**
fév.

- du 24**
au 28
janv. **SIRHA Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation Lyon Eurexpo**
 Pour cette édition, le SIRHA accueillera quelque 2 000 exposants et marques dont 450 internationaux, 6 000 chefs venant de 120 pays avec le Japon comme invité d'honneur.
En savoir plus : www.sirha.com

NOËL 2008 : ouverture des commerces le dimanche

Par autorisations municipales, les commerces d'Issoire et Clermont pourront être ouverts :

- à Clermont : les dimanches 7, 14 et 21 décembre
- à Issoire : les dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre.

Contact CCI : Clermont, 04 73 43 43 34
 Issoire, 04 73 89 78 28



Le e-commerce : un virage à ne pas rater !

Le e-commerce pointe en flèche. Tous les secteurs et tous les types de clientèle sont désormais concernés par le commerce en ligne. Vous aussi, vous devez vous adapter à cette nouvelle donne.



Selon l'étude publiée en septembre dernier par la Fevad*, les ventes sur Internet en France ont progressé de 30 % au premier semestre 2008. Sur les six premiers mois de l'année, le montant total des ventes en ligne est estimé à 10 milliards d'euros (7,7 milliards d'euros pour le premier semestre 2007).

Ces bonnes performances s'expliquent par l'arrivée de plus de 2 millions d'acheteurs supplémentaires sur un an et par la progression du nombre d'internautes confiants dans l'achat en ligne. Cette progression est due aussi à une augmentation de 48 % sur un an du nombre de sites marchands actifs qui, à fin juin 2008, s'élevait à plus de 43 000 contre 29 000 il y a un an. La croissance profite à l'ensemble des acteurs. Les sites de vente aux professionnels continuent à enregistrer la plus forte croissance (+ 31%), les ventes aux particuliers (hors e-tourisme) progressent de 16 %.

En ce qui concerne les secteurs, les sites de e-tourisme ont enregistré une hausse de 24 %,

le secteur mode / textile de 18 % et les produits techniques de 14 %**.

Autant dire qu'aujourd'hui, le e-commerce s'impose à tous ! C'est pourquoi la CCI travaille à un accompagnement spécifique auprès des commerçants pour les aider à assurer une présence efficace sur le web.

A cet effet, elle lance une enquête auprès de chacun d'entre vous afin d'établir un état des lieux de vos pratiques du e-commerce qui lui permettra d'adapter au mieux son action. Elle compte sur vous pour répondre au questionnaire joint à l'envoi de ce magazine.

En savoir plus :
Stéphane Herman, 04 73 43 43 34
s.herman@clermont-fd.cci.fr

* Fevad : Fédération du e-commerce et des ventes à distance.

** Source : iCE (indice du Commerce Electronique) qui suit l'évolution des ventes sur internet grâce à un panel d'une trentaine de sites et à la collaboration des plateformes sécurisée de paiements.



EITER pour recevoir l'info utile au bon moment

La CCI se met à la page et utilise les nouvelles technologies pour renforcer sa proximité avec les entreprises.

Pour vous, commerçants, elle lance EITER, un dispositif d'information rapide, brève et utile à votre activité comme les dates des soldes, les ouvertures dominicales, les nouvelles dispositions légales...

Pour cet Envoi d'Information en Temps Réel, vos conseillers utiliseront tous les canaux à leur disposition : e-mail, sms ou fax. Si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau service, n'oubliez pas de renseigner les cases nécessaires dans l'enquête ci-jointe sur le e-commerce.

En savoir plus :
Stéphane Herman, 04 73 43 43 34
s.herman@clermont-fd.cci.fr

l'agenda de toute l'économie
www.clermont-fd.cci.fr



urbanisme commercial

réglementation

cdec

Du nouveau en matière d'urbanisme commercial

Inscrite dans la Loi de Modernisation de l'Economie du 5 août 2008, la réforme de l'urbanisme commercial est engagée et amorce l'intégration de la législation de l'aménagement commercial dans le droit commun de l'urbanisme. Tout en maintenant une autorisation d'exploitation, la loi supprime toute référence à des critères économiques pour répondre aux exigences communautaires.

Dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 5 août 2008, le régime des autorisations d'exploitation commerciale, défini aux articles L750-1 et L752-24 du Code de Commerce, est modifié. La réforme entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2009.

Quelle est la nouvelle instance décisionnelle ?

Les Commissions Départementales d'Equipement Commercial (CDEC) sont remplacées par des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC), composées de :

- cinq élus locaux :
 - le maire de la commune d'implantation ;
 - le président de l'intercommunalité dont est membre la commune, à défaut le délégué général du canton ;
 - le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement autre que la commune d'implantation ;
 - le président du conseil général ou son représentant ;
 - le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé du SCoT auquel adhère la commune d'implantation ;

■ trois personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

La CDAC autorise les projets à la majorité absolue de ses membres. Elle dispose de deux mois au lieu de quatre pour se prononcer.

Quels sont les critères retenus ?

Avant l'adoption de la loi de modernisation de l'économie, les décisions des CDEC étaient essentiellement fondées sur des critères économiques. Les CDAC prendront leurs décisions en tenant compte des effets du projet en matière d'aménagement du territoire et de développement durable (insertion du projet dans les documents d'urbanisme, conformité avec le plan local d'urbanisme (PLU) et le Schéma de

Cohérence Territoriale (SCoT), la qualité architecturale du projet).

Quels sont les projets assujettis à une autorisation préalable ?

Le seuil à partir duquel une autorisation préalable de la CDAC est obligatoire passe de 300 m² à 1000 m². Cependant, dans les communes de moins de 20 000 habitants, pour les projets entre 300 et 1 000 m², le maire ou le président de l'EPCI peut proposer au conseil municipal ou à l'organe délibérant de saisir la CDAC lors de la demande du permis de construire. Dans ce cas, le délai est ramené à un mois.

En ce qui concerne les activités, les exclusions relatives aux pharmacies, halles et marchés restent inchangées. S'y ajoutent désormais

les commerces de véhicules automobiles ou motocycles ainsi que les hôtels.

Et après ?

Enfin, dans les deux ans, le gouvernement devrait présenter au Parlement un nouveau projet qui intégrera la législation de l'aménagement commercial dans le droit commun de l'urbanisme. L'autorisation spéciale d'exploitation pourrait être supprimée et le commerce serait alors régulé en amont dans les documents d'urbanisme locaux.

En savoir plus : www.modernisationeconomie.fr

contact CCI

Cécile Bulon : 04 73 43 43 34
commerce@clermont-fd.cci.fr



Les décisions en septembre 2008*

Enseignes	Type de demande	Surface demandée en m ²	Surface totale en m ²	Date de la CDEC	Décision CDEC
- Netto maxidiscount alimentaire - Tabac Presse - Coiffure - Optique <i>Boulevard Claude-Bernard - Clermont</i>	Création	748 45 16 101	995	11/09/08	Autorisé
- Boulanger GSS Equipement de la maison - Chaussée GSS Equipement de la personne - Parlons Cash GSS Culture Loisirs - Des idées pour la cuisine authentiques GSS Equipement de la maison - Salon Simonian <i>Rue des Chazots - Aubière</i>	Création	4 000 630 450 171 175	5 426	11/09/08	Autorisé
- Maxauto GSS Automobile - Jean Delatour Equipement de la personne - Story GSS Equipement de la maison <i>Lempdes</i>	Création	370 780 950	2 100	11/09/08	Autorisé
- K124 House Clermont GSS** Culture loisirs - Articles de golf GSS culture loisirs - Enseigne inconnue équipement de la personne <i>Avenue Ernest-Cristal - Clermont</i>	Extension	321,85 312,30 169,25	803,40	25/09/08	Autorisé
- Etap Hôtel <i>Issoire</i>	Extension	19 chambres	73 chambres	25/09/08	Autorisé

* Sur le territoire de la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire.
** GSS : Grande Surface Spécialisée.



commerce

législation

nouveau

LME : ce qui va changer pour vous

La Loi de Modernisation de l'Economie (LME) introduit de nombreux changements. Le dossier de ce magazine revient sur certaines mesures qui concernent plus particulièrement le secteur du commerce et qui devraient être applicables au 1^{er} janvier 2009.

Soldes collectifs et soldes individuels

Jusqu'à présent, deux périodes de soldes, de six semaines chacune, étaient fixées par arrêté préfectoral pour chaque département.

La loi distingue deux types de soldes : collectifs et individuels (article L 310-3 du code de commerce).

■ **Les soldes collectifs** : deux périodes d'une durée de cinq semaines chacune seront fixées par décret pour l'ensemble du pays. Cependant, le décret pourra prévoir des dates différentes dans certains départements afin de tenir compte d'une forte saisonnalité des ventes ou d'opérations menées dans des régions frontalières.

■ **Les soldes individuels** : une période d'une durée maximale de deux semaines ou deux périodes d'une durée maximale d'une semaine sont laissées au libre choix du commerçant avec pour limites de prendre fin au moins un mois avant le début des périodes "collectives" et que les produits soldés aient été proposés à la vente et payés depuis au moins un mois.

Il suffira d'une déclaration préalable à la préfecture indiquant cette ou ces périodes complémentaires.

La possibilité de vendre à perte pendant les périodes de soldes est inscrite de façon claire au code de commerce dans son article L 442-4.

Ces mesures s'appliqueraient dès le 1^{er} janvier 2009, sous réserve de la publication d'un décret d'application.

Les ventes au déballage : une simple déclaration préalable

Les ventes au déballage sont des ventes de marchandises effectuées dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet. Elles sont souvent pratiquées sous les termes notamment de braderie, brocante ou vide-grenier. Elles étaient soumises à une autorisation préalable. Désormais, il suffit d'une simple déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente.

La situation des particuliers non inscrits au RCS est clarifiée : ils sont autorisés à participer aux ventes au déballage pour vendre exclusivement

des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. La condition d'avoir leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune où a lieu la vente est supprimée.

La loi prévoit la suppression du seuil de la surface de vente à partir duquel les dispositions sur les ventes au déballage ne sont pas applicables aux professionnels qui justifient d'une permission de voirie ou d'un permis de stationnement pour les ventes réalisées sur la voie publique.

Attention : en l'absence de dispositif spécifique de la loi, cette mesure devrait être applicable immédiatement. Néanmoins, le tableau de suivi d'application des mesures réglementaires prévoit la refonte des procédures, du fait du remplacement d'une autorisation par une déclaration.

Modernisation du statut des baux commerciaux

■ Baux de courte durée

Depuis le 6 août 2008, la conclusion de plusieurs baux de courte durée successifs est autorisée, dès lors que la durée totale de l'ensemble des contrats n'excède pas deux ans (article 44 de la LME).

■ Indice des loyers commerciaux

Certains articles du Code monétaire et financier et du Code de commerce sont modifiés pour légaliser l'indice des loyers commerciaux (articles 40 et 47 de la LME).

Les textes prévoient que le loyer d'un bail commercial peut être indexé sur l'Indice National du Coût de la Construction ou, pour des activités commerciales définies par décret, sur l'Indice Trimestriel de Loyers Commerciaux publié dans des conditions fixées par ce même décret par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Cette mesure entrera en vigueur dès la publication du décret qui fixera la liste des activités pouvant bénéficier de l'ILC et les conditions de sa publication par l'INSEE, et sous réserve par ailleurs que les parties choisissent de faire référence à cet indice.

■ Renouvellement : la même règle pour tous

La référence aux "usages locaux" est supprimée. La nouveauté réside dans le fait que, pour donner congé, les conditions du préavis sont modifiées et deviennent les mêmes sur tout le territoire : au moins six mois à l'avance avec effet au dernier jour du trimestre civil (article 45 de la LME).

■ Remise des lieux en cas d'éviction

Le délai accordé au locataire pour quitter les lieux, quand ce dernier s'est vu refuser le renouvellement de son bail, passe de 15 jours à 3 mois à compter du versement de l'indemnité d'éviction par le bailleur (article 46 de la LME).

■ Extension du statut des baux commerciaux aux professions libérales

Les professionnels libéraux, dont les locaux sont exclusivement réservés à un usage professionnel, peuvent désormais adopter, conventionnellement, le statut des baux commerciaux (article 43 de la LME).

Elargissement du champ d'action du FISAC

Le champ d'action du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est élargi.

Parmi les financements éligibles au FISAC, on trouve notamment les opérations destinées à faciliter le retour à une activité normale des commerces de proximité, après l'exécution de travaux publics réduisant l'accès de la clientèle à ces commerces.

Le FISAC prend également en charge les intérêts des emprunts contractés par les communes pour l'acquisition de fonds de commerce, de baux commerciaux ou de terrains destinés à l'aménagement commercial suite à l'exercice de leur droit de préemption.

Enfin, les crédits du FISAC peuvent désormais financer des projets d'une durée supérieure à trois ans.

En savoir plus:

www.modernisationeconomie.fr

contact CCI

Cécile Bulon : 04 73 43 43 34
commerce@clermont-fd.cci.fr



Commerce clermontois : la baisse d'activité se confirme au second trimestre

(source : Observatoire CCI du commerce clermontois)



«En ce qui me concerne, les bons résultats du second trimestre se sont maintenus pendant l'été grâce à une météo maussade qui a favorisé la venue des touristes en centre-ville».

Olivier Nivisse, fromagerie Nivisse, Clermont-Ferrand.

Equipement de la maison

chiffre d'affaires - 1 %
fréquentation + 2,1 %

Le coup de frein en 2008 se confirme pour l'équipement de la maison après une très belle année 2007. Le secteur est en forte baisse en centre-ville mais affiche également un recul en périphérie, où il est généralement porteur de croissance. Là encore, la baisse du panier moyen traduit bien le recentrage des achats sur le strict nécessaire et un abandon du superflu.

Alimentaire

chiffre d'affaires - 2,3 %
fréquentation - 0,4 %

Les difficultés enregistrées dans ce secteur impactent uniquement l'activité de la périphérie. L'envolée des prix du carburant à cette période a certainement joué en faveur d'un recentrage des achats sur les commerces de proximité.

Comme partout en France, le commerce clermontois subit la baisse du pouvoir d'achat et, pour la première fois depuis 2005, la périphérie enregistre des résultats négatifs. Dans cette conjoncture morose, deux secteurs résistent plutôt bien : restauration et hygiène/santé/beauté.

Résultats globaux

■ Chiffre d'affaires : - 2 %

■ Fréquentation : - 0,1 %

Les premières difficultés, amorcées au mois de mars, se sont confirmées au deuxième trimestre. L'activité des commerces de l'agglomération clermontoise s'est soldée par un recul de 2 % du chiffre d'affaires et de 0,1 % pour la fréquentation. Toutefois, les résultats ont été très hétérogènes au cours des mois : avril : + 2,6 % ; mai : + 1,9 % et juin : - 9,5 %. Ce trimestre a été marqué par le décalage calendaire de la fête des mères qui, s'il a permis une légère progression en mai, a eu des conséquences désastreuses sur le mois de juin. L'activité commerciale a, par ailleurs, pâti d'une météo printanière maussade se rajoutant à un climat économique morose, déjà peu favorable à la consommation.

Le **centre-ville** accuse un recul de 1,3 % sur ce deuxième trimestre, confirmé par la perte de fréquentation des parkings souterrains : - 7,4 % par rapport au deuxième trimestre 2007. Cette baisse de l'activité est surtout le reflet de la perte de vitesse du secteur Jaude (phénomène largement expliqué par les travaux d'agrandissement du centre commercial). Le secteur Plateau Central est en revanche en forte progression.

La périphérie enregistre une baisse de 2,2 % (première baisse trimestrielle depuis fin 2005). Malgré de très légères progressions en avril et mai, le trimestre se clôture très difficilement en raison d'un mois de juin catastrophique.

La fréquentation connaît une baisse beaucoup plus réduite traduisant peut-être une multiplication des petits actes d'achats : les gros paniers

disparaissent au profit de visites au coup par coup en fonction des besoins immédiats.

Résultats sectoriels

Equipement de la personne

chiffre d'affaires - 1 %
fréquentation - 0,2 %

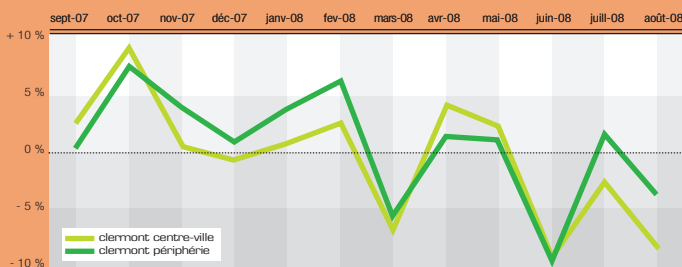
Ce secteur a connu de grandes difficultés sur le deuxième trimestre, y compris en centre-ville où il est traditionnellement le plus dynamique. Selon L'institut Français de la Mode, le «retour de l'inflation a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages qui ont été ainsi contraints à des arbitrages budgétaires plus rigoureux et les dépenses d'habillement semblent en avoir fait les frais».

Culture Loisirs

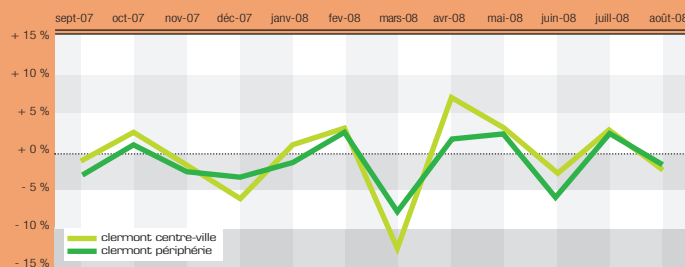
chiffre d'affaires - 6,7 %
fréquentation = + 4,9 %
(centre-ville uniquement)

Ce secteur est le premier à souffrir du nouvel arbitrage budgétaire des ménages. Ce recul très net est partagé par un grand nombre de panélistes traduisant un véritable malaise sur ce secteur. La baisse du panier moyen se confirme ; il semble refléter l'abondance des actions promotionnelles sur les produits culturels.

Evolution du Chiffre d'Affaires



Evolution de la Fréquentation



Hygiène Santé Beauté

chiffre d'affaires + 4,4 %
fréquentation + 1,6 %
(centre-ville uniquement)

C'est le seul secteur qui ne connaît pas de baisse depuis le début de l'année. Il est principalement porté par l'optique dont l'activité est confortée par l'évolution de la réglementation (possibilité pour les opticiens de renouveler les ordonnances) et par l'évolution d'un produit médical vers un accessoire de mode poussant à la multi-possession.

Restauration

chiffre d'affaires + 6,9 %
fréquentation + 3,2 %

La restauration, pour sa part, échappe à la morosité économique. Plusieurs phénomènes expliquent ce dynamisme. Après l'impact du film "Bienvenue chez les Ch'tis" en début de trimestre, les différents événements festifs (fête de la musique et phases finales du Top 14), accompagnés d'une météo favorable, ont fortement boosté les quinze derniers jours de juin en centre-ville.

contact CCI |
Mélissa Degiorgi, 04 73 43 43 34
m.degiorgi@clermont-fd.cci.fr

Commerce issoirien : juin plombe les résultats du second trimestre

(source : Observatoire CCI du commerce issoirien)

Moral des ménages en berne, hausse du prix du carburant, météo maussade, travaux de voirie... autant de facteurs qui ont contribué au ralentissement de l'activité commerciale à Issoire au cours du second trimestre 2008. Cette période a été marquée par un très mauvais mois de juin et un secteur alimentaire fragilisé.

Résultats globaux

■ Chiffre d'affaires : - 3,9 %
■ Fréquentation : - 5,5 %

En centre-ville, après un niveau d'activité correct au premier trimestre, le commerce renoue au second trimestre avec les résultats décevants de la fin 2007. En terme de chiffre d'affaires, mai (+ 7,4 %) et juin (- 7,6 %) s'équilibrent, avril arbitre avec sa baisse à - 2,5 %. Quant à la fréquentation, le regain opéré au 1^{er} trimestre ne s'est pas réitéré et elle atteint une baisse de - 5,3 % !

Pour la périphérie, les résultats de ce 2^e trimestre ne sont guère plus encourageants que ceux du premier trimestre. Le mois de juin, avec une chute de - 9,7 % du chiffre d'affaires et de - 9,8 % de la fréquentation, explique cette baisse.

Résultats sectoriels

Culture Loisirs

chiffre d'affaires - 0,4 %
fréquentation - 5,4 %

Malgré le bon score de mai (+ 9,1 %), ce secteur affiche un résultat négatif dû à la forte baisse enregistrée en avril (- 6,1 %).

Alimentaire

chiffre d'affaires - 4,8 %
fréquentation - 5,2 %

Sur ces trois mois, le secteur alimentaire accuse une baisse aussi bien en terme de chiffre d'affaires que de fréquentation. Toutefois, ces

contre-performances sont parfois dues à des facteurs très spécifiques : décalages de fermetures ou travaux de voirie en juin notamment.

Equiperment de la personne

chiffre d'affaires - 0,2 %
fréquentation + 2,5 %

C'est le secteur qui s'en sort le mieux, malgré une forte baisse du chiffre d'affaires en juin (- 17,8 %). La fréquentation est positive avec + 2,5 % alors que tous les autres secteurs ont une évolution négative.

Equiperment de la maison

chiffre d'affaires - 0,2 %
fréquentation - 10,5 %

L'équipement de la maison affiche un léger recul de son chiffre d'affaires grâce à un très bon mois de mai qui a permis de limiter la baisse. Par contre, la fréquentation, négative sur les trois mois, chute au final de - 10,5 % !

En synthèse, le 2^e trimestre 2008 est marqué par une évolution négative du chiffre d'affaires dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, notons que le secteur alimentaire reste le plus fragile avec - 4,8 % en CA alors que les autres secteurs sont plus proches de la stabilité. Au niveau de la fréquentation, seul l'équipement de la personne connaît une évolution positive.

contact CCI |
Valérie Veissière, 04 73 89 78 28
v.veissiere@clermont-fd.cci.fr

Commerçants, intégrez nos panels !

A Clermont comme à Issoire, la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire a mis en place un observatoire mensuel d'évolution de chiffre d'affaires sur les deux espaces marchands : le centre-ville et la périphérie. Pour réaliser ce suivi d'activité, elle s'appuie sur Actiscope, un outil spécifique créé par l'UCCIMAC (Union des CCI du Massif central). Sur Clermont, plus de 80 chefs d'entreprises communiquent tous les mois leurs chiffres d'affaires et de fréquentation à la CCI.

Sur Issoire, ils sont déjà une trentaine à renseigner l'observatoire.

Vous êtes commerçants clermontois ou issoiriens et souhaitez recevoir ces chiffres tous les mois, rejoignez nos panels en appelant nos services.

En savoir plus :

- Observatoire clermontois : Mélissa Degiorgi, 04 73 43 43 34 - commerce@clermont-fd.cci.fr
- Observatoire issoirien : Valérie Veissière, 04 73 89 78 28 - v.veissiere@clermont-fd.cci.fr

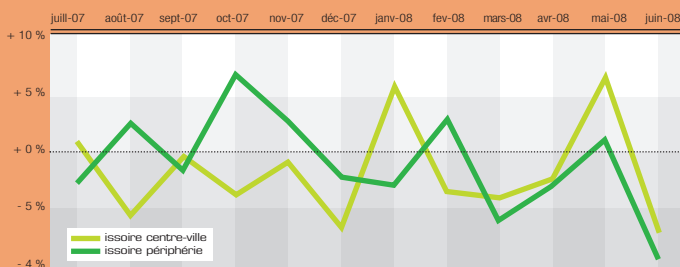


observatoire

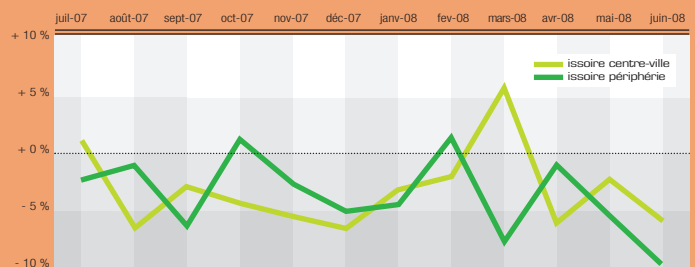
issoire

suivi mensuel de l'activité commerciale

Evolution du Chiffre d'Affaires



Evolution de la Fréquentation





tourisme

hôtellerie

clermont

Stabilité pour l'hôtellerie clermontoise

Pour le premier semestre 2008, les hôtels clermontois ont enregistré une relative stabilité de la plupart des indicateurs par rapport au premier semestre 2007. C'est le résultat du bilan établi par SPOT d'après l'Observatoire de l'hôtellerie clermontoise, géré par la CCI*.



«Après un bon début d'année, notre activité montre des signes de ralentissement. D'où l'intérêt d'une bonne gestion et d'un développement maîtrisé du parc hôtelier.»

Philippe Arnald, Inter Hôtel République, Clermont

Les hôtels de l'agglomération clermontoise ont connu une fréquentation globale quasiment identique en nombre de chambres louées. Leur Taux d'Occupation (TO) gagne un demi-point en raison de variations de capacités offertes. Le chiffre d'affaires total (hors taxes) est en très faible augmentation de 1,1 %. Globalement les hôtels améliorent leur RevPAR (Revenu moyen par chambre) de seulement 1,8 % en raison d'une hausse très modérée du prix moyen chambre et de la relative stabilité du TO.

Des évolutions assez semblables en centre-ville et en périphérie

Les hôtels de centre-ville perdent environ 2 % de nuits louées mais améliorent de un point le TO en raison d'une légère diminution de la capacité offerte*. La faible baisse du prix moyen chambre s'accompagne d'une diminution de chiffre d'affaires global d'environ 1 %, ces évolutions se traduisant par une augmentation symbolique de 1,2 % du RevPAR.

Les hôtels de périphérie améliorent leur RevPAR d'environ 2,1 % avec une augmentation un peu plus forte du prix moyen chambre, mais un TO identique à l'an dernier.

Les 2 étoiles s'en sortent mieux !

Les hôtels 3 étoiles enregistrent le même volume de nuits louées avec une légère réduction de capacité qui explique une amélioration de 2 points du TO. Le chiffre d'affaires est en repli de 3 % et le RevPAR se retrouve à un niveau à peine supérieur à 2007 en raison d'une diminution du prix moyen chambre.

Ce sont finalement les hôtels 2 étoiles qui tirent le mieux leur épingle du jeu avec une progression de 5 % du RevPAR qui résulte d'une augmentation plus importante du prix moyen chambre combinée à une faible hausse de la fréquentation. Leur chiffre d'affaires global gagne près de 7 %. Pour l'hôtellerie économique, la relative stabilité du prix moyen n'a pas bénéficié à l'activité, avec une demande qui se tasse. Le repli de 1 point du TO se traduit au final par une diminution d'environ 1 % du RevPAR.

Les hôtels indépendants enregistrent la meilleure progression de RevPAR malgré la baisse de fréquentation d'environ 1 %, grâce à une hausse

Focus été 2008

Pour juillet et août, les hôtels clermontois ont enregistré une diminution de la plupart des indicateurs par rapport à l'été 2007 : la fréquentation globale baisse d'environ 4 % en nombre de chambres louées et le Taux d'Occupation cède 3,5 points. Ces résultats recouvrent toutefois des situations assez différentes entre les établissements : un peu plus d'un quart a plus particulièrement souffert, alors qu'à l'inverse, un peu moins d'un quart tire cependant très bien son épingle du jeu avec une belle amélioration des performances économiques. Mais il n'est pas possible d'établir un lien avec le niveau de gamme, le mode de gestion, ou même la localisation, puisque les résultats globaux des différentes catégories s'avèrent très homogènes.

En septembre 2008, sur fond de crise internationale, malgré les apports de la foire internationale de Clermont-Cournon et autres manifestations de rentrée, les hôtels de l'agglomération clermontoise enregistrent une baisse de 3,1 % du chiffre d'affaires total par rapport à septembre.

En savoir plus :
www.spot-auvergne.fr

du prix moyen chambre plus soutenue. Les chaînes volontaires et intégrées enregistrent une meilleure tenue de la fréquentation en gagnant un point de TO, mais avec un prix moyen chambre presque équivalent à l'année précédente, ce qui se traduit par une amélioration du RevPAR de moins de 2 %.

En savoir plus :
www.spot-auvergne.fr

**Attention : ces différents résultats concernent un échantillon constant de 33 établissements totalisant 1 600 chambres sur l'agglomération et sont moins favorables que les données nationales livrées par DELOITTE. Ceux-ci soulignent une nette amélioration du Taux d'Occupation et du Prix moyen pour l'hôtellerie de province. Il faut préciser que l'agglomération clermontoise a enregistré une création nette de plus de 120 chambres d'hôtels ces derniers mois, ce qui peut expliquer une moindre amélioration des performances individuelles en moyenne, correspondant à une phase d'absorption / intégration des nouvelles capacités par le marché.*

contact CCI

Michel Boulais, 04 73 43 43 83
m.boulais@clermont-fd.cci.fr



observatoire



massif du sancy



Une activité toujours saisonnière dans le massif du Sancy

Créé par la CCI dans le cadre du club Auvergne Sancy Hébergements, l'observatoire de l'activité hôtelière dans le massif du Sancy vient de livrer ses premiers résultats. Sans surprise, les chiffres confirment la très forte saisonnalité de ce secteur.

«Avec cet observatoire, j'apprécie d'avoir un aperçu de l'activité sur le Sancy. Pour ma part, mon hôtel est ouvert jusqu'en novembre depuis trois ans et je n'ai pas à le regretter !»

Catherine Defrance,
Hôtel du Puy-Ferrand, Le Mont-Dore



Pour sa toute première édition, l'enquête porte sur 20 % des chambres classées 2 étoiles du territoire de l'Agence Locale de Tourisme Sancy Volcans, soit 262 chambres réparties essentiellement sur Besse, La Bourboule, Le Mont-Dore et Murot*.

Trois indicateurs majeurs sont analysés :

■ **Le Taux d'Occupation**, en données annuelles provisoires sur neuf mois, est de 46,9 %, soit 2,14 points de plus qu'en 2007. Il atteint 70 % en juillet/août, en progression de 7 points par rapport à la même période de 2007. Cet indice cache toutefois de grandes disparités entre les établissements, selon qu'ils sont situés dans une station de ski ou non.

■ **Le prix moyen par chambre** se monte à 61,57 euros HT pour les neuf premiers mois de l'année, en baisse de 2,2 % par rapport à 2007.

■ **Le RevPar** se situe à 28,50 euros HT pour les neuf premiers mois, en baisse de 2 % par rapport à 2007. Il atteint 43,32 euros pour le cœur de l'été, en hausse de 0,5 % par rapport à l'été 2007. Pour un tiers des panélistes, cet indicateur est plutôt bas, hormis pendant les hautes saisons d'hiver et d'été. Seuls les hôtels appartenant à un réseau lisible sur le marché ou ayant une politique commerciale active tirent leur épingle du jeu.

Ces premiers résultats confirment la très forte saisonnalité de l'activité sur ce

Les principaux indicateurs de l'activité hôtelière

■ **TO (Taux d'Occupation)** : nombre de chambres louées / chambres disponibles.

■ **P.M.C. (Prix Moyen Chambre)** : chiffre d'affaires de l'hébergement / nombre de chambres louées.

■ **RevPar (Revenu Moyen/ Nombre de Chambres disponibles)** : cet indicateur majeur en hôtellerie résulte du croisement de la politique de prix (Prix Moyen Chambre et du Taux d'Occupation). Un Prix Moyen Chambre élevé, voire dans la norme et un Taux d'Occupation bas donneront mathématiquement un RevPar de moyenne performance.

En savoir plus :
Michel Boulais, 04 73 43 43 83
m.boulais@clermont-fd.cci.fr

territoire et mettent en évidence la nécessité d'accroître l'effort de commercialisation de l'offre d'hébergement.

Cet observatoire n'en est qu'à ses débuts. Plus vous serez nombreux à communiquer vos données, plus cet observatoire reflétera la réalité économique de ce secteur et sera un outil fiable pour asseoir vos décisions. N'hésitez pas à rejoindre le panel.

**Pour des raisons de fiabilité et de masse statistique, l'analyse n'a pu porter que sur 9 hôtels classés 2* qui ont régulièrement répondu aux enquêtes mensuelles de la CCI.*

contact CCI

Michel Boulais, 04 73 43 43 83
m.boulais@clermont-fd.cci.fr



utile

SITES INTERNET

www.transcommerce

Site incontournable pour céder ou reprendre une entreprise du commerce : offres d'entreprises à reprendre, informations pratiques, experts partenaires...

www.lhotellerie.fr

Site du magazine "L'Hôtellerie Restauration" : actualités, emploi, fonds de commerce...

www.salons-online.com

Toute l'actualité des salons français. Recherche par secteur d'activité, ville ou date.

www.tpe-ecommerce.fr/e-commerce/index.php

Actualité du commerce électronique, accompagnement pour un e-projet, réglementation du secteur, témoignages d'entrepreneurs...

contact CCI

Information Economique,
04 73 43 43 16
infoeco@clermont-fd.cci.fr

Des clubs qui en veulent !

Trois clubs, créés à l'initiative de la CCI, mènent une action de fond pour promouvoir leur activité et accompagner les adhérents vers une plus grande professionnalisation. Illustration avec les programmes qu'ils ont présentés à l'occasion de leurs assemblées générales.

Club Hôtelier Clermontois

Améliorer encore et toujours l'accueil du client



Réélu à la présidence du Club Hôtelier Clermontois, Yves Giraud n'entend pas se reposer sur ses lauriers mais bien au contraire mobiliser encore plus ses membres et attirer de nouveaux adhérents avec un programme d'actions ciblées :

- parution d'un plan de ville avant la fin de l'année ;
- challenge pour les jeunes en formation restauration/hôtellerie ;
- renouvellement du Passeport réceptionnistes, ouvert cette année aussi aux agents d'accueils des partenaires du club ;
- opération de communication sur la destination Auvergne à Madrid.

«Nous avons obtenu de très bons résultats, mais il nous reste encore beaucoup à faire, notamment au niveau de l'accueil du client. Nous devons aussi réagir aux initiatives de notre environnement. Ainsi nous comptons bien profiter de la mise en place d'une liaison low cost avec l'Espagne pour capter une nouvelle clientèle» précise Yves Giraud. Quatre hôteliers ont rejoint le club qui compte désormais 49 adhérents.

En savoir plus : www.hotels-clermont.com

Bureau du Club Hôtelier Clermontois

- Président : Yves GIRAUD (photo ci-dessus)
Mercurie Centre Clermont
- Vice-Présidente : Delphine LEVADOUX
Novotel
- Vice-Président : Valéry ESBELIN
Relais des Puys
- Vice-Président : Jean-Luc MONOT
Kyriad Prestige
- Trésorier : Emmanuel BASTET
Hôtels Ibis et Etap Hôtel Montferrand
- Trésorier-adjoint : Abdou FENJIRO
Hôtel de Bordeaux
- Secrétaire : Mathieu BELON
Hostellerie Saint-Martin
- Secrétaire-adjoint : Patrick GAUYACQ
Hôtel des Puys Arverne

Les Toques d'Auvergne

Ambassadeurs de la gastronomie régionale



Depuis plus de vingt-cinq ans, les Toques d'Auvergne œuvrent avec passion pour faire savoir qu'en Auvergne, le terroir se décline aussi en une gastronomie fine, légère et inventive. Les actions programmées par l'association pour les mois à venir en sont une parfaite illustration :

- formation interne aux Toques sur la cuisine moléculaire, animée par Franck Leroy, Meilleur Ouvrier de France ;
- lancement d'un nouveau livret de recettes et visite de la nouvelle Ecole Nationale de la Pâtisserie du groupe Thuries Ducasse à Yssingaux ;
- actions de promotion et communication en partenariat avec l'Agence des Labels Touristiques d'Auvergne...

En savoir plus : www.toques-auvergne.com

Bureau des Toques d'Auvergne

- Président : Jean-Pierre VIDAL (photo ci-contre)
Restaurant Vidal à St-Julien Chapeuil (43)
- Vice-Président : Louis Bernard PUECH
Restaurant Puech à Calvinet (15)
- Délégué pour le Puy-de-Dôme : Jean-Luc MOUTY - *Le Castel Hôtel à Saint-Gervais d'Auvergne (63)*
- Délégué pour la Haute Loire : André PERRIER - *Le Bourbon à Yssingaux (43)*
- Délégué pour le Cantal : Jérôme CAZANAVE
Le Jarousset à Murat (15)
- Délégué pour l'Allier : Jean-Luc SANGUILLON
La Table de Reugny à Reugny (03)
- Secrétaire : Thierry CHELLE
Restaurant Les Copains à Ambert (63)
- Trésorière : Mauricette CAYRON
Membre d'honneur (15)

Club Auvergne Sancy Hébergements

Promouvoir l'offre d'hébergement du massif du Sancy



Créé il y a tout juste un an, le club "Auvergne Sancy Hébergements" compte déjà 51 adhérents. Il s'attache notamment à mutualiser les services et à développer l'attractivité de leur parc au travers d'actions concrètes :

- référencement des fournisseurs partenaires du club qui devra déboucher sur l'organisation de rencontres d'affaires ;
- mise en place d'une charte d'accueil commune ;
- création d'un site Internet grand public ;
- consolidation de l'observatoire de l'hôtellerie Sancy Volcans.

En savoir plus : Patrick Séby, 04 73 79 51 49
clubauverguesancy@orange.fr

Bureau du club Auvergne Sancy Hébergements

- Président : Patrick SEBY (photo ci-contre)
Hôtel de la Providence, Besse et Saint-Anastaise
- Vice-présidents :
- Didier BOUGET,
La Marmotte du Sancy, Le Mont-Dore
- Christian POMMIER,
camping La Ribeyre, Saint-Victor la Rivière
- Trésorier : Philippe FRECHILLA,
Gîte des Sagnes, La Godivelle
- Secrétaire : Sylvie JORY,
Camping Les Aurandeix, Tauves
- Secrétaire adjointe : Murielle PERROT,
Le Grand Hôtel, Le Mont Dore



Commerçants indépendants, comment régulariser vos cotisations sociales ?

Les assurés du RSI reçoivent actuellement leur notification de régularisation des cotisations 2007. Explications.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les formalités administratives des artisans et des commerçants sont simplifiées par la mise en place d'un seul interlocuteur social, le RSI, pour toute leur protection sociale obligatoire.

Cette réforme a également instauré de nouvelles modalités de recouvrement des cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires (maladie, maternité, retraite, invalidité décès, allocations familiales, CSG-CRDS) pour les chefs d'entreprise indépendants avec, pour objectif, la mise en place d'un seul avis d'appel et d'un seul échéancier de paiement.

Afin de faciliter la trésorerie des chefs d'entreprise, des mesures transitoires pour la régularisation des cotisations 2007 sont prises pour 2008 et 2009.

Principes de calcul des cotisations des artisans et des commerçants

Le calcul des cotisations personnelles obligatoires s'effectue en deux étapes :

■ **En décembre** : envoi d'un échéancier de paiement pour l'année suivante pour les cotisations et contributions sociales provisionnelles maladie-maternité, indemnités journalières maladie, retraite de base, allocations familiales, CSG-CRDS et pour les cotisations définitives retraite complémentaire et invalidité/décès.

Ainsi, en décembre 2007, les chefs d'entreprise artisans et commerçants ont reçu leur premier avis d'appel unique pour l'ensemble de leurs cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires 2008.

■ **En octobre** : envoi d'une notification de régularisation pour les cotisations et contributions sociales de l'année précédente (maladie-maternité, indemnités journalières maladie, retraite de base, allocations familiales, CSG-CRDS).

Cette régularisation peut être créditrice. Dans ce cas, elle est remboursée à l'assuré s'il est à jour de l'ensemble de ses cotisations.

Si elle est débitrice, elle est payable :

- en cas de paiement mensuel : en une ou deux échéances supplémentaires en novembre et/ou décembre ;

- en cas de paiement trimestriel : en novembre avec l'échéance provisionnelle du 4^e trimestre. En cas de contestation, l'assuré doit adresser les documents justificatifs à son centre de paiement RSI.

Des modalités transitoires en 2008 et 2009

La mise en place des nouvelles échéances de régularisation des cotisations est susceptible de pénaliser la trésorerie des chefs d'entreprise. Aussi, afin d'atténuer cet effet, des mesures transitoires et adaptées en fonction de la situation du chef d'entreprise ont été prises pour 2008.

En cas de paiement trimestriel, la régularisation des cotisations de retraite de base de l'exercice 2007 est calculée en fin d'année 2008 et répartie sur les échéances provisionnelles 2009. De même, le paiement de la régularisation des cotisations allocations familiales, CSG-CRDS de l'exercice 2007, normalement prévu le 5 novembre 2008, sera reporté sur plusieurs échéances en 2009 (au 28.02 et 31.05 si le montant est < à 200 euros et au 28.02 et 31.05 si le montant est > à 200 euros).

Le montant de cette régularisation leur est indiqué pour information dans le courrier de leur notification.

La notification de cotisation que reçoivent actuellement nos assurés leur présente donc le calcul définitif de leurs cotisations obligatoires 2007 d'assurance maladie, maternité, indemnités journalières ainsi que leurs cotisations provisionnelles du 4^e trimestre 2008.

En cas de paiement mensuel, la régularisation des cotisations de retraite de base de l'exercice 2007 est calculée en fin d'année 2008 et répartie sur les échéances provisionnelles 2009.

La notification de cotisation que reçoivent actuellement nos assurés leur présente le calcul définitif de leurs cotisations obligatoires 2007 d'assurance maladie, maternité, indemnités journalières, allocations familiales et CSG/CRDS.

Elle vaut également avis d'appel et leur indique, en cas de solde débiteur, le montant des mensualités de novembre et/ou décembre qui leur seront prélevées.

En savoir plus :

RSI Auvergne, 04 73 43 69 69
isu@auvergne.le-rsi.fr
www.auvergne.le-rsi.fr



KIOSQUE

Animation de commerce 2008 "Sites commerciaux"

Edition spéciale hors série du magazine "Sites commerciaux". Au sommaire de cet annuaire : agences événements, agences d'hôtesses, jeux trafic, spectacles, ambiances, articles de fête, animations commerciales, décorations, automates.

Les chiffres clés du commerce 2008

Ouvrage de la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales du Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales. En téléchargement libre sur le site du ministère, à l'adresse suivante : www.pme.gouv.fr/economie/chiffresclefs/index-d.htm

Toute la franchise 2008 : les textes, les chiffres, les réseaux

Annuaire professionnel édité par la fédération française de la franchise (386 pages) :

■ La franchise en pratique : historique de la franchise, les avantages et les exigences de la franchise, la franchise à l'étranger, le World Franchise Council, la franchise et la loi, dialogue et réseau de franchise...

■ La franchise en chiffres : répartition par secteurs, évolution des réseaux, taux de mixité des réseaux, la franchise à l'étranger en 2005...

■ La franchise en réseaux : liste des adhérents par activités, fiches descriptives des adhérents, fiches descriptives des non adhérents...

■ La franchise en services : la Fédération Française de la Franchise, le collège des experts, les formations de la FFF...

■ La franchise en textes : les textes de loi, les lignes directrices, les règlements FFF, modèle proposés par la FFF.

En savoir plus : www.franchise-fff.com

Calendrier des marchés de Noël dans le Puy-de-Dôme - Ed. 2008

Dans le Puy-de-Dôme, on dénombre une quarantaine de marchés de Noël, les premiers ayant lieu dès la fin novembre. La liste de ces manifestations, éditée par le service Information économique, est disponible sous forme de brochure intitulée "Marchés de Noël". Vous pouvez également la télécharger sur : www.clermont-fd.cci.fr/infoeco/foire/foire.php Toutes ces publications sont en consultation au service Information Economique de la CCI.

contact CCI

Information Economique,
04 73 43 43 16
infoeco@clermont-fd.cci.fr

Professionnels, simplifiez la gestion de votre énergie avec nos offres électricité et gaz naturel adaptées à votre activité.

Contactez votre
conseiller EDF Pro
au 0 810 333 776*
ou edfpro.fr

*Prix appel local, sauf surcoût indiqué par certains
opérateurs de téléphonie.

L'énergie est un choix de tous les jours



EDF SA au capital de 911 000 000 € - 500 000 000 actions - R. E. 338 375 750

BONY AUTOMOBILES

Renault entreprises
04 73 42 75 89

conçu par une entreprise pour des entreprises

RENAULT entreprises

Véhicules neufs

Vous disposez d'une gamme de 250 véhicules utilitaires (benne, frigorifiques, aménagements intérieurs, ...) Couvrant ainsi tous les besoins de votre entreprise.

Service mécanique

pour l'entretien et les réparations de vos véhicules, une équipe spécifique vous est dédiée.

Techniciens spécialisés

une équipe formée chaque année aux dernières technologies (GNV, GPL, DIESEL, ...).

Services commerciaux

Services assistances

24h/24, 7j/7

Location courte durée

IRENAULT rental

Téléphone : 04 73 42 75 44



E2A - 4 rue Louis Blériot - Z.I. Le Brézet - Clermont-Ferrand

Ciblez vos formations

Formations Informatiques



ATLAS Formation / MRP - ADHARA
2 avenue Leonard de Vinci 63000 Clermont_Ferrand
Tel: 04.73.90.78.41 Fax: 04.73.90.87.56
mail: commercial.clermontferrand@adhara.fr



Formations
Managements
Risques Professionnels